

*EXTRAIT*  
*du registre des délibérations du conseil municipal*

\*\*\*\*\*

L'an deux mille onze et le dix neuf du mois de juillet, à 18 heures, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le onze du mois de juillet, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Serge GLOAGUEN, Maire.

**Conseillers présents : 23**

REYMOND Yves - HOLTE Hanne -- GLOAGUEN Serge – EYRAUD Michel – DESCHAMPS Anne-Marie – TEYSSIER Bernard – THUILIER Gérard - VOLLAIRE Nadine – BERROD Philippe - UBERTI Sylvie – BOUDOUARD Danièle – SFRECOLA Alain - DI BENEDETTO Franck - LOBREAUX Claire – ESMIOL Gérard – SQUILLACE Elisabeth – CARBOUÉ Jean-Marc – CHARRIAU Colette – VITI-BERTIN Florence – CASTAGNA Isabelle – COUTTON Florence - BOREL Jacqueline –BAUDOUI-MAUREL Marie-Anne.

**Année 2011**  
**Séance du 19 juillet**

*Service des sports*

**N° 8**

**Objet :**

Est nommée secrétaire de séance : VITI-BERTIN Florence

**BILAN DE MI MANDAT  
DU CONSEIL  
CONULTATIF CITOYEN**

Etaient représentés : 8

WALGENWITZ Bernard par ESMIOL Gérard  
VALLET Dominique par COUTTON Florence  
GOMÈS Jean-Marc par DESCHAMPS Anne-Marie  
PHILIP Agnès par BOUDOUARD Danièle  
BARD Marie par SFRECOLA Alain  
DENDOUNE Cédric par DI BENEDETTO Franck  
BEAUMEYER Brigitte par BOREL Jacqueline  
REBSOMEN Jean-Paul par BAUDOUI-MAUREL Marie-Anne

Etaient absents :

RIVIERE-BONNEFOY Cécile jusqu'à 18h20  
BREMONT Christian

\*\*\*\*\*

Florence VITI BERTIN, rapporteure, expose à l'assemblée ce qui suit

Par délibération en date du 2 juillet 2008, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la création du Conseil Consultatif Citoyen (CCC). Le 29 octobre 2008, il a désigné les 24 membres de ce conseil ainsi que sa présidente.

Cette instance consultative de réflexion et de propositions, est constituée d'habitants de Digne-les-Bains, volontaires, bénévoles et motivés, issus de différents milieux sociaux, économiques, culturels, éducatifs et associatifs.

Ce conseil a rendu « un jugement public » consultatif sur les dossiers qui lui ont été soumis par le biais de « saisines » mais a également soulevé des problématiques qu'il souhaitait approfondir : les « auto saisines ».

Aujourd'hui à mi mandat, je vous demande de prendre connaissance des rapports délibératifs des saisines et auto saisines ci-joints.

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

*Le conseil municipal,*

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation des rapports délibératifs des saisines et auto saisines.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le maire de Digne les Bains

ACTE  
notifié à madame la préfète le :  
reçu en mairie et publié le  
certifié exécutoire  
pour le maire empêché  
l'adjoint délégué